

Henry de Lesquen : ni Mila, ni Charlie, je suis français



Le sulfureux ex-président évincé de Radio Courtoisie va s'attirer les foudres des mal-entendants ou mal-comprenants au barnum médiatique, et sans doute de certains commentateurs ici, tant que la rubrique des commentaires leur est malheureusement ouverte, contrairement à tant d'autres sites patriotes.

Pour nous parler de Mila, et parce qu'il établit un lien avec le presque dernier journal satirique, Henry de Lesquen ouvre d'abord les hostilités contre Charlie Hebdo : « *De mortuis nihil nisi bonum* », traduisez : on ne doit parler des morts qu'en bien.

Considérant que la maxime n'affecte que les gens ordinaires dans leur vie privée, il en va tout autrement des personnages publics, dans leurs actions publiques : « *on a le droit de dire du mal de Hitler, de Staline et même de Truman* ». H. de Lesquen croit donc pouvoir dire du mal des journalistes de Charlie Hebdo : « *bien qu'ils aient été assassinés et bien que*

l'on condamne cet assassinat sans aucune ambiguïté, évidemment, évidemment. Et il est heureux que les deux assassins, les frères Kouachi, aient été tués deux jours après, par la police ».

Mais, affirme H. de Lesquen : *« quand on aime la France, on ne peut pas s'identifier aux gens de Charlie Hebdo et on ne peut pas dire J »e suis Charlie » ».* Il explique pourquoi par le détail, ainsi que la manipulation des foules qui ont entonné ce slogan préfabriqué par la communication institutionnelle. Et d'enfoncer le clou : *« Charlie Hebdo était, et demeure aujourd'hui un torchon cosmopolite ignoble et qui se répand en propos obscènes. On retrouve un peu le même débat avec l'affaire Mila »* Ambiance à retrouver dans la vidéo infra.

De là, il en vient au cas Mila *« y a-t-il un droit au blasphème pour Charlie Hebdo, ou pour Mila ? Oui, il faut affirmer la liberté d'expression ».* Il y fixe cependant une priorité : l'abrogation de la loi Gayssot (90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe. Initiateur, le député communiste Jean-Claude Gayssot), première des lois mémorielles). *« si vous êtes pour le droit au blasphème, comme je le suis, eh bien demandez l'abrogation de cette loi ! ».*

Condamnation de ceux qui ont menacé Mila, et peine de mort pour les terroristes

« Il faut condamner fermement ceux qui ont menacé de mort Mila... il faut les mettre en prison ou les expulser de France. Pour les assassins en général et les terroristes en particulier, il faut rétablir la peine de mort ». Voilà qui est clair.

Pour autant, pense-t-il, il ne faut pas applaudir le contenu du blasphème : *« si Mila avait dit par exemple, l'islam est une religion fausse, convertissez-vous au christianisme... ou, à ce titre, l'islam est incompatible avec l'identité nationale de la France et l'identité civilisationnelle de l'Occident, on aurait pu dire très bien. Elle n'a pas dit ça, elle s'est répandue en propos répugnants ».*

Ce qui irrite en effet Henry de Lesquen, c'est le langage

ordurier de Mila dans toutes ses phrases, malgré sa prestation cornaquée à l'émission de Barthès où elle maintient, mais tempère : « de là à dire « Je suis Mila » il y a un pas à ne pas franchir ».

Henry de Lesquen note au passage que « ce ne sont pas les mouvements LGBT qui ont pris le parti de Mila ; ils sont restés silencieux. Vous savez, c'est ce que la gauche cosmopolite appelle l'intersectionnalité des luttes : les hommes qui portent atteinte aux femmes ne sont méchants que lorsque qu'il s'agit de mâles blancs... ».

Or : « il faut bien comprendre que le mouvement LGBT, que Mila a incarné pour l'occasion, est une branche de l'idéologie cosmopolite qui a fait venir chez nous des immigrants et qui nous empêche d'organiser la remigration. Il faut donc affirmer clairement : ni Mila, ni Charlie, je suis français. Je n'ai aucune indulgence pour la religion musulmane qui n'a pas sa place en France, mais je n'ai aucune sympathie pour une personne qui est aux antipodes des principes qui ont toujours fait la France ».

Mature pour surfer sur le web, immature dans ses propos, mais mineure à protéger

J'avais abordé cette réflexion dans un récent article. Mila, cette adolescente et sa réaction épidermique, qu'elle sait désormais, parce ce qu'un aréopage le lui a dit, qu'il s'agit d'un blasphème.

Si les propos critiques de la jeune instagrammeuse manquent sérieusement de fond quant à la machine de guerre et sa charia qui remplace toutes les valeurs républicaines, la « religion de paix et d'amour » doit plutôt faire l'objet de dissertations documentées. Et c'est justement ce que font les fondateurs et les auteurs de Riposte Laïque et Résistance Républicaine depuis près de quinze ans. Et pas de manière triviale, comme trop souvent le buzz des réseaux dits « sociaux » le permet, la faute au débat, qui sur la mégapole internet, est par trop le reflet de l'indigence du débat sociétal français. On a donc le pendant sur le web des nullités crasses qui nous gouvernent, grâce aux bœufs qui les

ont élues.

Ne boudons cependant pas les effets qu'a produits le tombereau d'insultes àannonné sur les ondes par ladite Mila. Mais elle paraît bien seule face aux graves menaces qui pèsent maintenant sur elle. On espère qu'elle a des parents pour la soutenir, même si étrangement, ils ne semblent pas vouloir s'exprimer.

Que peut faire un jeune avant 18 ans ?

Vérifié le 03 février 2020 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Seul le jeune majeur dispose d'une indépendance pleine et entière. Toutefois, le jeune mineur peut bénéficier d'une forme d'autonomie sans attendre ses 18 ans. Cependant, l'accord des parents (ou du tuteur) est souvent nécessaire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21829>

NI MILA NI CHARLIE : [#JeSuisFrançais](#)

<https://youtu.be/4fGTPX1fv0s>

lien de secours <https://youtu.be/4fGTPX1fv0s>

Jacques CHASSAING